



REGLEMENT

CHALLENGE des MONTEES CHRONOMETREES 2017 de l'AGGLOMERATION GRENOBLOISE et AU-DELA.

Art. 1 : Ce challenge est créé pour valoriser les compétitions cyclistes de type Montée Chronométrée, notamment celles organisées dans un territoire large autour de l'agglomération grenobloise. Il consiste à mutualiser les résultats de chacune des organisations inscrites sur ce challenge en créant une grille de récompenses basée sur l'assiduité et la performance.

Art. 2 : Ce challenge est ouvert aux organisateurs de Montée Chronométrée qui en font la demande et en partagent l'esprit. Ces demandes doivent être approuvées par les organisateurs, sans sectarisme vis-à-vis d'une affiliation à une quelconque fédération.

Art. 3 : Chacun d'entre eux conserve son propre règlement, ses récompenses, sa totale liberté et maîtrise dans l'organisation de la compétition qu'il met en place. Il peut s'agir de départ unique en ligne (Mass start) ou de départs individuels, de coureurs licenciés ou non.

Art. 4 : Il consiste à définir les différentes catégories selon lesquelles les participants seront répartis et à recueillir les résultats de l'ensemble de ces épreuves. Selon une grille de référence citée en annexe, les vingt premiers compétiteurs de chaque catégorie se verront attribuer un nombre de points défini correspondant à leur place dans leur catégorie.

- L'âge minimum requis pour faire partie du Challenge est de 15 ans minimum (15ème anniversaire au 1er janvier de l'année en cours), soit pour les épreuves du Challenge 2017, à la date du 01/01/2002.
- Pour faire partie du Challenge, un compétiteur devra avoir participé à au moins 5 épreuves au cours de la saison.
- Le classement se fait par le cumul de points sur l'ensemble des épreuves retenues dans le Challenge.
- En cas d'égalité du nombre de points entre deux concurrents, ils seront départagés sur le nombre de participations effectuées (1 point supplémentaire par participation) et si l'égalité persistait, au meilleur des classements et si besoin, enfin, par tirage au sort.

Art. 5 : Il s'appuie donc sur les données transmises par chaque organisateur qui ne peuvent pas être modifiées. Si le règlement d'une épreuve ne correspond pas à la grille définie pour le challenge, c'est le règlement de cette dernière qui prévaut.

Art. 6 : Le GMC38 EF assure la mise en place de ce Challenge ainsi que la logistique de traitement des données fournies par les différents organisateurs.

.../...

Art. 7 : La remise des récompenses sera faite officiellement en des lieux et dates et selon des modalités à définir. La date choisie interviendra de fait après la réalisation de la dernière épreuve de la saison. L'ensemble des organisateurs seront invités à cette occasion et participeront à la remise des trophées.

Art. 8 : Chaque organisateur pourra, s'il le souhaite, se prévaloir de sa participation à ce challenge.

- Un document illustrant le Challenge sera proposé avec la possibilité pour chaque organisateur d'inscrire la date de son organisation.
- Un document illustrant le Challenge présentera l'ensemble des épreuves et les dates correspondantes.

Chaque organisateur peut communiquer librement au sujet du Challenge.

Art. 9 : La mise en place de ce Challenge est assurée par le Pôle administratif du GMC38 EF qui en assure la promotion et communique avec l'ensemble des organisateurs : GMC38 EF, Le Vélodrome, Avenue des Maquis de l'Oisans, 38320 EYBENS, gmcyclisme38@gmail.com. Les résultats seront publiés sur le site www.gmc38.fr et envoyés par mail à l'ensemble des organisateurs mais également aux 3 premiers de chaque catégorie. Toute réclamation sur les résultats publiés à l'issue de ces épreuves sera à adresser à l'adresse citée plus haut. Des résultats intermédiaires pourront être réalisés si le recueil et le traitement des données le permettent.

- En cas de mise hors course d'un concurrent par un organisateur pour comportement inapproprié, dopage avéré ou tricherie, le coureur sera également exclu des résultats du Challenge, sans contestation possible.
- Il ne peut pas y avoir cumul de récompenses au niveau du classement scratch et de catégorie.
- Les prix et lots ne pourront être attribués qu'en présence de l'intéressé lors de la remise des récompenses. Le coureur non récompensé conserve cependant son classement dans les résultats du Challenge.

Art. 10 : sur demande d'un ou plusieurs organisateurs, il est possible de mutualiser les secours, la présence des motards et le renfort de signaleurs et bénévoles selon des conventions à définir.

Art. 11 : en cas de défaillance d'une organisation (problèmes logistiques ou météorologiques notamment) ne permettant pas d'obtenir les résultats d'une ou plusieurs des épreuves, le Challenge sera géré à partir des données de l'ensemble des autres organisations.

Art. 12 : la dénomination de ce Challenge pourra être modifiée en cas de participation financière ou matériel à la dotation de ce Challenge.

Liste des épreuves figurant au Challenge des Montées chronométrées 2017 :

- TVS - Grimpée du col de Porte **Dimanche 14/05/2017**
- GMC38 EF - Grimpée de Chamrousse **Samedi 08/07/2017**
- TVS - Prise de la Bastille **Dimanche 03/09/2017**
- VCFVB - Montée de Prapoutel **Dimanche 10/09/2017**
- GMC38 EF - Montée de l'Alpe d'Huez **Samedi 16/09/2017**
- Cyclo Club de Gières - Montée de Murianette **Samedi 23/09/2017**
- Fontanil Cyclisme - Montée de Montaud **Dimanche 01/10/2017**
- Union Cycliste Voironnais - Montée des Mille Martyrs **Dimanche 08/10/2017**
- ESSM - Montée du Murier **Dimanche 15/10/2017**

Grille de points attribués dans chaque catégorie en fonction du classement :

- 1^{er} : 25 points
- 2^{ème} : 20 points
- 3^{ème} : 18 points
- 4^{ème} : 16 points
- 5^{ème} : 14 points
- 6^{ème} : 12 points
- 7^{ème} : 10 points
- 8^{ème} : 9 points
- 9^{ème} : 8 points
- 10^{ème} : 7 points
- 11^{ème} : 6 points
- 12^{ème} : 5 points
- 13^{ème} : 4 points
- 14^{ème} : 3 points
- 15^{ème} : 2 points
- 16^{ème} et au-delà : 1 point

LISTE des CATEGORIES

FEMININES :

Scratch

Moins de 40 ans (née après le 31/12/1976)

40 ans et au-delà (née avant le 31/12/1976)

HOMMES :

Scratch

Moins de 18 ans :

Entre 18 ans et 29 ans

Entre 30 ans et 39 ans

Entre 40 ans et 49 ans

Entre 50 ans et 59 ans

Plus de 60 ans